

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le 18 juin à 9h00,
Légalement convoqué le 10 juin,
Le **Comité Syndical** s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Étaient présents :

MM Patrice BARRIER, Patrick BAUDOT, Francis BLIN, Bertrand BOILLY, Thierry BOUYE, Mmes Sabrina CARPENTIER, Pascale CHEVALLOT, M. Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Alain DEPAQUIS (suppléant de Charles De COURSON), Noël DESCHAMPS, Denis FENAT, Bertrand FLORES, Jean-Pierre FORTUNE, Alain FRIQUOT, Claude GERALDY, Damien GIRARD, Jean-Michel GODRON, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Pascal JEANNIOT, Pierre LABAT, Mme Christiane LASSEAUX, M. Frédéric LEPAN, Mme Zabbaou LIMAN, MM Jean MARX, André MELLIER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Pascal PERROT, Cyril POINTUD, Guy RIFFE (suppléant de Thierry Leroux), Jean-Pierre RONSEAUX, Bruno ROULOT, Jean-Pierre SCHANG, Patrick SIMON, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER.

Étaient excusés :

Mme Muriel ARMANETTI, MM Romain BONHOMME, Eric BOURGEOIS, André CASTAGNA, Jean-Pierre COLPIN, Christophe CUIF, Charles de COURSON, Eric FILAINE, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Mme Jeanne JACQUET, MM Antoine LEMAIRE, Thierry LEROUX, François MAINSANT, René MAIZIERES, Jean-Claude MAUDUIT, Mme Annie PERRARD, MM Claude PIQUARD, Yann VELLY.

Ordre du Jour

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 17/03/2021**
- **Information du Président**
- **Finances**
 - Sorties d'actifs
- **Compétence Electricité :**
 - Programmation de travaux
 - Affectation des crédits du FACE
 - Extensions de réseau
- **Compétence Eclairage Public :**
 - Programmation de travaux
- **Administration Générale**
 - Règlements intérieurs
 - Lignes directrices de Gestion
- **Compétence Gaz :**
 - Transfert de compétence et méthaniseur – Commune de Matougues
- **Compétence SIG :**
 - Marché PCRS
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 17/03/2021**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Remercié M. Jacques JESSON pour le prêt de la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré.
- Fait un retour global sur la période du premier confinement de l'année 2020.
- Informé le Comité des avancées sur la compétence vidéoprotection
- Le travail réalisé au titre de l'accompagnement de la vidéoprotection,
- Fait un bref résumé de la situation des bornes IRVE.

Le Comité a approuvé et validé :

- Les Comptes de Gestion
- Les Comptes administratifs
- L'affectation des résultats
- Les Budgets Primitifs 2021
- La programmation de travaux
- Les extensions de réseau
- La programmation complémentaire
- Les extensions de réseau
- Le principe de lancer des marchés
- La modification de la structure du Compte Epargne Temps (CET)
- Le tableau des effectifs et taux de promotion
- L'augmentation de capital de la SPL Modulo suite à l'adhésion de la FUCLEM
- Le CRAC GAZ

Le Comité a pris connaissance :

- Des règlements intérieurs et annexes
- Des lignes directrices de Gestion

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

➤ **Information du Président**

Le Président souhaite alerter les membres du Comité que la FNCCR et le SERCE ont averti les syndicats sur l'augmentation des délais de livraison du matériel utilisé sur le réseau de distribution publique d'électricité mais aussi de l'augmentation des coûts des matériaux de l'ordre de 20 à 30 %.

Les délais de livraison peuvent porter jusqu'à 6 mois. C'est-à-dire qu'un professionnel qui demanderait aujourd'hui le raccordement de sa nouvelle installation ne pourrait avoir une mise en service au mieux qu'en fin d'année 2021. Monsieur le Président propose d'avertir le Préfet de la Marne sur ces difficultés.

Monsieur Roulot demande si le matériel est fabriqué à l'étranger.

Monsieur le Directeur lui répond que l'entreprise qui avait son activité en France : Transfix a racheté l'entreprise espagnole et en trait de fermé son usine de production française. Ainsi, la perte de production issue de ce centre de fabrication entraîne en grande partie de l'allongement des délais de livraison.

Monsieur Simonnet souhaite savoir si les entreprises retenues dans le cadre des marchés d'électrification SIEM ont demandé une revalorisation de leur prix.

Monsieur le Directeur lui répond que dans le marché, les prix sont indexés sur l'indice TP12-1, par conséquent, ils sont actualisés à chaque publication du nouvel indice.

La lettre de la FNCCR et du SERCE est jointe à ce compte-rendu.

➤ **Finances**

Sorties d'actifs

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les collectivités peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitable.

Je vous propose donc de sortir de l'actif les biens ci-dessous répertoriés :

N° inventaire	Désignation	Prix d'achat	Date d'achat
291	Peugeot 208 immatriculée DA-757-QJ	13 217,09 €	26/11/2013
290	Citroën C4 immatriculée DA-314-JB	17 219,80 €	18/11/2013
266	208 Peugeot immatriculée CF-249-XR	11 947,50 €	07/06/2012
337	Citroën C4 Picasso immatriculée DA-314-JB	23 385,00 €	11/12/2015
298	Renault Clio immatriculée DE-462-GW	15 273,80 €	11/04/2014
228	Renault Mégane immatriculée BT-021-GR	13 666,65 €	05/10/2011
226	Fiat Punto immatriculée AR-642-WC	12 273,09 €	03/09/2010
220	Fiat Punto immatriculée AR-906-VF	12 294,50 €	11/08/2010

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte de sortir de l'actif les biens présentés.

➤ **Compétence Electricité**

Programmation de travaux

Des opérations peuvent être déprogrammées car elles ne seront pas réalisées cette année suite à la demande des communes concernées :

Type Travaux	Communes	Projet	Montant des travaux à déprogrammer HT
Effacement	REIMS	Rue du bois d'amour	- 87 000,00 €
	SAINT MEMMIE	Rue du grand Mau	- 275 000,00 €
		Soit	- 362 000,00 €

En contrepartie, les opérations suivantes peuvent être programmées :

Type Travaux	Communes	Projet	Montant des travaux à programmer HT
Effacement	REIMS	Avenue de la Somme	46 600,00 €
	SAINT PIERRE	Gde rue et chemin de la motte Bérat	135 000,00 €
		Soit	181 600,00 €

Soit 180 400 € potentiellement disponible en section d'investissement.

Le Comité Syndical valide la programmation des 2 opérations présentées.

Affectation des crédits du FACE

Comme chaque année en fin de premier trimestre, nous sommes destinataire des dotations départementales du Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

- Dotation Renforcement : 381 600 €
- Dotation Extension : 89 600 €
- Dotation Enfouissement : 663 400 €
- Dotation Sécurisation : 451 400 €

Soit un total de 1 586 000 €

Cette dotation est à affecter à des opérations en cours de réalisation de façon à avoir une consommation des crédits la plus rapide possible. Elle ne peut représenter plus de 80 % du montant HT des travaux réalisés et doit être consommée dans les trois années suivant la notification.

La liste d'affectation par dotation est la suivante :

➤ Dotation Renforcement

Localisation du projet			Caractéristique du projet	Montant HT du projet
Nom de la commune	N° opération	Rue/quartier		
Bouchy Saint Genest	10018	Rue d'Escardes	Renforcement au poste "La Soucière"	38 000,00 €
Cernay lès Reims	9980	Rue de Sillery	Renforcement au poste "Luxembourg"	11 700,00 €
Chaintrix Bierges	10444	Rue de Paris	Renforcement au poste "RN 33"	112 000,00 €
Coole	10480	Rue de la source	Renforcement au poste "Village"	40 000,00 €
Fromentières	10550	Route de Châlons en Champagne	Renforcement au Poste "Fromentières RN 33"	79 000,00 €
Hautvillers	10335	Place de la République	Renforcement au poste "République"	20 000,00 €
Le Baizil	10023	Avenue Pétrus Borel	Renforcement au poste "Le Bas Baizil"	94 000,00 €
L'Épine	10374	Route du Luxembourg	Renforcement au poste "Basilique"	13 000,00 €
Pringy	10698	Grande rue	Renforcement au poste "Eglise"	73 000,00 €
Saint Ouen Domprot	10295	Chemin de Saint Etienne et RD12	Renforcement au poste "Saint Etienne"	67 000,00 €
Vert Toulon	10427	Rue basse	Renforcement au poste "Rue Basse"	20 000,00 €

Total 567 700,00 €

➤ Dotation Extension

Localisation du projet			Caractéristique du projet	Montant HT du projet
Nom de la commune	N° opération	Rue/quartier		
Auménancourt	10689	RD966	Renforcement au poste "Route de Neufchate!"	3 700,00 €
Cormicy Gernicourt	10334	Rue du Petit Guyencourt	Renforcement au poste "Les Pissotées"	49 000,00 €
Festigny	9696	Rue du Pont	Renforcement au poste "Les Flageots"	76 000,00 €
Pontfaverger	10690	Rue de Moscou	Renforcement au poste "Route de Vouzier"	3 800,00 €

Total 132 500,00 €

➤ **Dotation Enfouissement**

Localisation du projet			Caractéristique du projet	Montant HT du projet
Nom de la commune	N° opération	Rue/quartier		
Barbonne Fayel	9647	Rue de Lancourt - 1ère tranche	Effacement de réseau Basse Tension	86 000,00 €
Courcemain	9555	Réseaux rue des Hauts	Effacement de réseau Basse Tension	62 000,00 €
Ecueil	8977	Rues de l'Eglise, des Fontaines et Brûlée	Effacement de réseau Basse Tension	81 000,00 €
Ecury sur Coole	10058	Rue de Châlons (RD4) - 1ère tranche	Effacement de réseau Basse Tension	155 000,00 €
Gigny Bussy	10061	Rues Marcel Bailly du Meix	Effacement de réseau Basse Tension	115 000,00 €
Gourgançon	8390	Rue de Saint Memmie	Effacement de réseau Basse Tension	98 000,00 €
Lenharrée	10360	Chemin de Clamanges	Effacement de réseau Basse Tension	53 000,00 €
Recy	10417	Rue Jeannot Rigollet	Effacement de réseau Basse Tension	65 000,00 €
Saint Just Sauvage	8811	Rue Henri Barbusse	Effacement de réseau Basse Tension	145 000,00 €
Thiéblemont Farémont	9415	Rue Haute Quemine	Effacement de réseau Basse Tension	30 000,00 €
Villers en Argonne	10047	Rue de la Croix	Effacement de réseau Basse Tension	30 000,00 €

Total 920 000,00 €

➤ **Dotation Sécurisation**

Localisation du projet			Caractéristique du projet	Montant HT du projet
Nom de la commune	N° opération	Rue/quartier		
Anglure	10053	Rue de Sézanne	Sécurisation fils nus	38 500,00 €
Anglure	10054	Rues des Buchettes et de Chalons	Sécurisation fils nus	84 000,00 €
Bussy le Château	9226	Rue des Chapelles	Sécurisation fils nus	49 000,00 €
Coizard Joches	10330	Rue Saint Amand (RD45)	Sécurisation fils nus	15 000,00 €
Cormicy Gernicourt	10525	Rue du Vieux Grenier à Sel	Sécurisation fils nus	16 000,00 €
Corrobert	10195	Hameaux de la Sauvagerie et des Vallées	Sécurisation fils nus faible section	62 000,00 €
Courtémont	10555	Impasse des Marronniers	Sécurisation fils nus faible section	32 000,00 €
Escardes	10172	Hameau "Haut d'Escardes" (RD648)	Sécurisation fils nus	68 000,00 €
Etrepy	9262	Grande Rue (RD214)	Sécurisation fils nus	31 000,00 €
Maisons en Champagne	9855	Rue du Han (RD502)	Sécurisation fils nus	40 000,00 €
Le Gault Soigny	9675	Rue Lecomte (RD 47)	Sécurisation fils nus	74 000,00 €
Saint Eulien	8933	RD77	Sécurisation fils nus faible section	36 000,00 €
Saint Utin	9622	Rue de l'église (RD355)	Sécurisation fils nus	27 000,00 €
Suizy le Franc	10194	Route de Maucreux	Sécurisation fils nus faible section	31 000,00 €
Vanault le Château	9470	Rue Sainte Libaire (RD61)	Sécurisation fils nus	58 000,00 €

Total 661 500,00 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des crédits du FACE.

Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles les commandes ont été passées et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
AMBONNAY	Rue de Champagne pour lotissement de 15 parcelles	15 804,71 €
AMBRIERES	Route de la Neuville	5 451,77 €
ATHIS	Rue des Marais	13 027,15 €
BOURGOGNE FRESNE (BOURGOGNE)	Rue du Colombier	12 046,25 €
CERNAY LES REIMS	Lotissement "Les Loreaux"	4 993,44 €
CHARMONT	Rue Basse pour les Jardins de la Fourchette	7 086,00 €
COOLUS	Rue du Tilleul	4 852,06 €
HERMONVILLE	Avenue de Champagne	8 481,20 €
LA VEUVE	Lotissement Chemin de Juvigny	17 049,46 €
LES MESNEUX	Route de Jouy	12 425,23 €
MASSIGES	Rue de Suippes	4 317,60 €
MONTBRE	Rue du Pressoir	5 213,05 €
MORANGIS	Ferme des Pâtures	9 816,35 €
NANTEUIL LA FORET	Lieu-dit "L'AUNIL" (RD22)	10 266,73 €
POMACLE	Chemin de Marcogne pour M. LOGEART	5 909,95 €
PRUNAY	Rue de la Pompelle pour Mme ESTENNEVIN	4 587,39 €
SAINT MARTIN L'HEUREUX	RD 20 pour un lotissement de 6 parcelles	5 881,02 €
SILLERY	Rue du Petit Sillery pour 4 parcelles	5 733,22 €
TILLOY-ET-BELLAY	Rue Gerard Janin	20 000,00 €
VAL DES MARAIS	Rue du Saule Blanc à Morains	5 796,97 €
VAL DES MARAIS	Ruelle Gallochin	2 840,87 €
VENTEUIL	Rue des Crayères	10 290,66 €
VILLERS AUX NCEUDS	Rue des Vignes	4 257,31 €

Le Comité Syndical prend acte des opérations d'extensions réalisées.

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à réaliser. Pour celles-ci, le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
BEAUMONT SUR VESLE	Lieu-dit "Les Champs du Gré" pour 40 parcelles	93 100,00 €
BRUSSON	Rue de Sermaize	47 000,00 €
CAUREL	Parc d'activité WITRY-CAUREL - Dernière tranche	195 300,00 €
DOMMARTIN DAMPIERRE	Lieu-dit Le Poirier	41 789,53 €
FAUX VESIGNEUL	Lieu-dit Les Carelles pour une antenne free	60 000,00 €
MAURUPT LE MONTOIS	Lieu-dit "La Réserve"	30 000,00 €
ST EULIEN	Mise en conformité d'un brcht RD77	43 000,00 €

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la réalisation des travaux d'extension présentés.

➤ **Compétence Eclairage Public**

Programmation de travaux

Lors du Comité syndical du 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, m'a donné pouvoir pour passer commande d'opérations d'éclairage public non programmées dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles les commandes ont été passées et dont je me dois de vous informer :

Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT	Participation collectivité
CONGY	Chemin de Loisy	EXT	2	7 595,42 €	5 696,56 €
ETOGES	Chemin des Grandes Vignes	EXT	1	2 629,94 €	1 972,45 €
DAMERY	Eclairage du Pont	DIVERS	11	17 937,15 €	14 035,61 €
COURTHIEZY	Rue de la Gde Place	EXT	2	6 701,97 €	5 026,48 €
IGNY COMBLIZY	Ruelle du Château	EXT	1	2 205,42 €	1 654,07 €
CUPERLY	Parking salle des fêtes	DIVERS	5	12 617,91 €	9 463,43 €
MONTGENOST	Diverses rues	DIVERS	20	10 857,06 €	8 142,80 €
REIMS LA BRULEE	Rue de l'Etang	DIVERS	2	1 518,85 €	1 139,13 €
ROMERY	Route de Damery	EXT	5	14 649,40 €	11 924,79 €
CHALTRAIT	Chemin de la Cure	DIVERS	4	2 508,74 €	1 881,56 €
BLANCS COTEAUX	Piste cyclable à VERTUS	EXT	1	1 187,17 €	838,62 €
TROISSY	Rue de la Paix	EXT	3	11 474,22 €	9 234,11 €
OEUILLY	Rue de Champagne	ER	1	1 968,66 €	1 476,50 €
LEUVRIGNY	Chemin de Mareuil au Chêne	EXT	1	2 995,70 €	2 321,80 €
LEUVRIGNY	Ruelle de la Courte Soupe	EXT	1	4 450,50 €	3 337,87 €
LEUVRIGNY	Rue du Clos Davaux	EXT	2	5 089,04 €	3 966,82 €
SAUDOY	Diverses rues	DIVERS	11	9 503,55 €	7 232,66 €
TOTAL				115 890,70 €	89 345,26 €

Le Comité Syndical prend acte des opérations d'éclairage public réalisées.

Des opérations d'éclairage public de plus de 30 000 € HT sont également à réaliser. Pour celles-ci, le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Communes	Rues	TYPE DE TRAVAUX	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT	Participation collectivité
FONTAINE DENIS NUISY	Diverses rues	ER	33	36 540,00 €	28 113,75 €
SAINT REMY SUR BUSSY	Rue du Gal Appert	ER	19	39 144,02 €	29 816,45 €
TOTAL				75 684,02 €	57 930,20 €

En corrélation avec la déprogrammation des travaux d'effacement de Saint-Memmie, il y a lieu de déprogrammer la prévision d'investissement en Eclairage soit -70 000,00 € HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la réalisation des travaux d'éclairage public présentés.

➤ **Administration Générale**

Règlements intérieurs

Lors du dernier comité, il vous a été présenté et transmis le :

- Règlement intérieur de l'assemblée délibérante,
- Règlement intérieur pour le personnel, accompagné de la charte d'utilisation des véhicules de service.

Ces différents documents ont été soumis à l'approbation du Centre de Gestion qui nous a donné un avis favorable avec réserves. Ces réserves ne concernent que le règlement intérieur pour le personnel, il nous a été demandé de :

- Préciser les garanties minimales de travail,
- Revoir le seuil d'ouverture des heures supplémentaires (Art. 12),
- Exclure le mode de calcul des congés annuels en référence aux heures de travail hebdomadaires,
- Préciser les modalités de report des congés annuels sur l'année suivante,
- Supprimer le calcul au prorata des autorisations spéciales d'absences pour les agents à temps non complet,
- Prévoir le plafond de la durée de la pause méridienne,
- Supprimer l'article 22 relatif au temps de pause, sans fondement,
- Revoir l'article 25 relatif à la formation en précisant la référence au compte personnel de formation,
- Actualiser la référence en matière de cumul d'activités.

Ces différents éléments ont été pris en compte dans le document transmis en pièce jointe (modifications laissées en rouge).

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les documents présentés.

Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Le président souhaite vous informer que, comme le prévoit la loi du 06 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique Territoriale, le SIEM a défini ses Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG viennent :

- définir le cadre de prise de décision de l'autorité territoriale,
- apporter une visibilité aux agents sur leur perspective d'évolution de carrière.

Il s'agit d'un document formalisant le projet global de gestion des ressources humaines de la collectivité.

C'est une opportunité pour la collectivité de mettre en cohérence et de rendre visible sa politique RH, en s'appuyant sur des actions déjà conduites.

Les LDG sont également un puissant outil au service de la préparation de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, une occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et de proposer des axes de progression sur la gestion des ressources humaines.

Ce document présenté lors du dernier Comité ayant reçu un avis favorable du Centre de Gestion.

Le Comité Syndical approuve les Lignes Directrices de Gestion.

➤ **Compétence Gaz**

Transfert de compétence et méthaniseur – Commune de Matougues

Depuis la loi EGALIM du 30 octobre 2018, le législateur a permis à tous les producteurs de biogaz, sous réserve de l'accord des communes traversées (ou du Syndicat d'énergies en cas de transfert de la compétence GAZ), d'avoir un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz pour injecter leur production.

Un méthaniseur est en cours de construction sur la commune de Matougues et son propriétaire a fait valoir son droit à injection. Le réseau le plus proche se situe dans la commune de Saint Gibrien.

GRDF, seul à avoir l'autorisation de réaliser ce type de raccordement doit signer avec la commune de Matougues une convention l'autorisant à construire ce réseau.

Ces travaux consisteront en la création d'un raccordement de 2 kms entre Saint Gibrien et Matougues dont 1 km sur la commune de Matougues. Toutefois, cette amorce de réseau ne donnera droit à une desserte globale de la commune.

Afin de simplifier les démarches administratives, la commune de Matougues a délégué sa compétence gaz au SIEM afin que ce soit le Syndicat qui signe la convention avec GRDF. Le SIEM devenant ainsi l'Autorité Organisatrice de la Distribution du Gaz dans cette commune.

Le Comité est appelé à délibérer sur l'adhésion de la commune de Matougues à la compétence Gaz et, dans l'affirmative, à autoriser M. le Président à signer la convention relative au raccordement du méthaniseur avec le concessionnaire GRDF.

Monsieur Roulot souhaiterait connaître le prix d'un raccordement au réseau de distribution publique de Gaz naturel. Monsieur le Directeur lui indique qu'il n'a pas connaissance de ce coût mais qu'il pourra se renseigner et donner ces informations à l'ensemble du Comité.

Monsieur Florès demande si l'usine Mc Cain n'est pas alimenté en Gaz ?

Monsieur le Directeur précise que l'usine dispose bien du Gaz mais qu'elle est raccordée au réseau de transport de gaz. L'injection du gaz en provenance d'un méthaniseur se fait obligatoirement sur le réseau de distribution.

Le Comité Syndical accepte l'adhésion de la Commune de Matougues à la compétence Gaz proposé par le SIEM, et autorise le Président à signer les documents nécessaires. L'un des membres n'a pas pris part à ce vote.

➤ **Compétence SIG**

Marché PCRS

Par délibération n° 75-19 en date du 27 novembre 2019, le Comité du SIEM a autorisé M. le Président a engagé la procédure d'appel d'offres relative au marché d'**acquisition et de réalisation d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)**

Le marché vise à l'obtention des prestations suivantes :

- Acquisition initiale de type image sur les secteurs définis,
- Production de la meilleure orthophotographie à partir de l'acquisition initiale sur les secteurs définis,
- Production de plans vecteurs au format CNIG sur les zones agglomérées (Voir liste en annexe 1) issus :
 - o soit de la production des images lorsque des vecteurs Enedis ne sont pas disponibles.
 - o soit de plans vecteurs produits par Enedis.

Le marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande sans allotissement et aura une durée de 4 ans, il couvre l'ensemble du département de la Marne.

La date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 12 avril 2020 à 15 heures, 8 entreprises ont fait acte de candidature en déposant une offre, il s'agit de :

- PARERA
- CERENE SERVICES
- GEOFIT EXPERT
- AERODATA
- KADRAN
- GEOSAT
- EUROSENSE
- IA DRONE

Elles ont toutes été rendues aptes à concourir au regard de leur dossier de candidature.

La sélection des offres a été effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, selon les critères et sous-critères indiqués dans le règlement de la consultation avec un critère prix représentant 30% de la note finale. Le critère « valeur technique » représentant 70% de la note finale.

L'analyse des offres donne la synthèse suivante :

Nom du candidat	PARERA	CERENE	GEOFIT EXPERT	AERODATA
Prix proposé	1 205 447,28 €	1 605 592,00 €	1 450 252,00 €	1 191 526,16 €
Note technique	69,00	55,00	54,00	63,00
Note prix	29,65	22,26	24,65	30,00
Note finale	98,65	77,26	78,65	93,00
Note finale sur 20	19,73	15,45	15,73	18,60
Rang Prix	2	8	6	1
Rang Technique	1	4	5	2
Rang final	1	5	4	2

Nom du candidat	KADRAN	GEOSAT	EUROSENSE	IA DRONE
Prix proposé	1 309 156,00 €	1 461 465,20 €	1 349 911,62 €	1 250 796,00 €
Note technique	48,50	52,25	62,00	4,00
Note prix	27,30	24,46	26,48	28,58
Note finale	75,80	76,71	88,48	32,58
Note finale sur 20	15,16	15,34	17,70	6,52
Rang Prix	4	7	5	3
Rang Technique	7	6	3	8

Rang final	7	6	3	8
------------	---	---	---	---

L'offre technico-économique de l'entreprise PARERA est la mieux disante d'après l'analyse faite. Cette offre entre également dans le prix d'objectif visé puisqu'inférieure de 15% à celui fixé dans la convention EPCI/ENEDIS/SIEM, convention qui est à l'origine de la mise en œuvre de ce marché.

A la lecture de l'analyse complète des offres et des résultats produits, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2021 a validé l'attribution de ce marché à l'entreprise PARERA.

Le Comité Syndical prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

➤ *Questions diverses*

Le Président informe les élus présents que le prochain Comité Syndical aura lieu le lundi 6 septembre 2021 à 10h-10h30 sur la Foire de Châlons-en-Champagne et sera suivi d'un déjeuner.

Monsieur le Directeur précise que lors de ce Comité, le catalogue des prestations du SIG sera présenté.

Monsieur Simonnet souhaiterait savoir si la réunion serait maintenue à cette date dans le cas où la Foire serait annulée.

Monsieur le Président lui répond que la réunion aura bien lieu le 6/09. Si la Foire est annulée, elle aurait lieu dans une autre salle.

Monsieur Roulot souhaiterait indiquer que la Région, dans le cadre du Plan de Relance Etat-Région, pourrait participer au financement de la vidéoprotection.

Monsieur le Directeur prend acte de cette information et va se renseigner plus précisément. Il ajoute que Julien BATALLA s'est déjà rendu dans les 20 communes intéressées par le service de vidéoprotection. La convention est bien conforme juridiquement au service mis en place par le SIEM (validation par les juristes).

Monsieur MOURRA indique que la Région a bien une enveloppe de financement pour les projets ruraux et que les financements de la vidéoprotection peuvent venir de la DETR, du Fond de soutien de la CUGR et du FIPD (financement nationale).

Monsieur GODRON souhaiterait partager son expérience dans le cadre du dépôt de demande de subvention pour la vidéoprotection. A chaque fois, son projet n'a pas été retenu.

Monsieur le Directeur informe qu'il a connaissance de la non prise en compte des projets dans les demandes de subventions et souhaiterait que le SIEM essaie de déposer un dossier global.

La séance est levée à 9h45.

Juin 2021

Note de conjoncture relative aux travaux sur le Réseau Public de Distribution

Ce premier semestre 2021, deux évènements concomitants risquent d'avoir un impact sur les prix des fournitures et équipements nécessaires à la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage des AODE.

Le GIMELEC, représentant les fabricants de matériel électrique qui fournissent 70% des équipements du secteur des réseaux électriques, a communiqué récemment sur les difficultés rencontrées par ses adhérents.

1. La crise des matières premières

« Selon les statistiques suivies et publiées par le GIMELEC, le cuivre a augmenté en un an de plus de 60% et l'aluminium de plus de 25%. Les matières plastiques, dont le cours suit celui du pétrole, connaissent une évolution similaire, augmentant de 15 à 30%.

Sont aussi concernés l'acier, l'argent, le nickel, l'étain, les résines isolantes, les matières plastiques, les semi-conducteurs et composants électroniques. [...]».

Les chaînes d'approvisionnement des usines sont mises à mal car elles doivent faire face à d'importants problèmes logistiques (*augmentation des délais voire annulation de commandes et hausse des coûts de transport*). Les chaînes logistiques des entreprises fournisseurs d'équipements de réseaux de transport et de distribution de l'électricité, connaissent de fortes perturbations qui ont **des impacts opérationnels sur les secteurs des réseaux électriques** et du raccordement des énergies renouvelables alimentés à 70% par les adhérents du GIMELEC.

2. L'entrée en vigueur de nouvelles exigences relatives à l'éco-conception des postes HTA/BT : zoom sur le poste sur poteau (H61)

La directive Ecodesign et le règlement CE 548/2014 du 21 mai 2014, imposent une amélioration (réduction des pertes) de l'efficacité énergétique des postes de transformation. Ils entrent en vigueur **par étapes**, afin de laisser aux fabricants le temps nécessaire pour revoir la conception de leurs produits :

- **1^{er} juillet 2015 – Tiers 1 (T1)** : les spécifications ont peu changé, car les transformateurs homologués par Enedis dans la période 2010 à 2015 avaient des performances proches. L'application du Tiers 1 s'est donc faite sans heurts.
- **1^{er} juillet 2021 – Tiers 2 (T2)** : les spécifications évoluent significativement et entraînent des impacts forts sur le design pour la première fois.

Un nouveau niveau de pertes par puissance est défini pour chaque palier (T1-2015/T2-2021) pour les transformateurs de puissance ≤ à 3150 kVA.

Les transformateurs poteaux (entre 25 et 315 kVA) ont fait l'objet d'exceptions (Table I.6 règlement 2014) leur permettant de garder un poids compatible avec leur installation.

Toutefois cette exception a été limitée en 2019 au seul remplacement « 1 pour 1 ». Elle a permis aux constructeurs de développer des gammes spécifiques compatibles avec les installations poteaux (poids légèrement < 550 kg).

En conséquence :

Ainsi, **à partir de juillet 2021**, seule la mise en place de transformateurs T2 (Table I.6 – exception) en remplacement de transformateurs poteaux existants est autorisée.

Pour les travaux neufs, il faudra utiliser des transformateurs T2 (Table I.1). Cette nouvelle gamme de transformateurs T2 est beaucoup plus lourde que la précédente T1 et n'est pas compatible avec les contraintes imposées par les installations sur poteaux (poids > 550kg et taille).

En France, le choix a donc été fait de passer sur des PRCS et PSS, plutôt que de modifier les dispositifs et appareillages poteaux afin de les adapter à des transformateurs respectant les exigences T2.

Par ailleurs, les stocks de transformateurs T1 déjà livrés peuvent toujours être installés en remplacement de matériels équivalents. La production de transformateurs T1 est maintenant arrêtée et les nouveaux transformateurs T2 sont en production et sont livrés à partir de début mai.

Impacts de ces deux évolutions

L'amélioration de rendement des transformateurs a été obtenue grâce à des développements de R&D, de modification de design et du recours à l'utilisation de matière premières supplémentaires (Cuivre, aluminium...) qui conjuguées à l'augmentation du cours de ces dernières entraînent des augmentations du coût des équipements. Cette hausse de prix pourrait se situer entre 10% et 30%.

Face à ces risques, il convient de ne pas auto-alimenter le phénomène en déclenchant des mécanismes d'anticipation et de constitution de stocks, mais au contraire de trouver des parades pour lisser les impacts. Il est proposé aux acteurs de la filière d'entamer un dialogue pour évaluer les mesures possibles pour tenir compte de ces évolutions, telles que les formules de révision de prix, les conditions d'activation de clauses de sauvegarde ou l'adaptation des pénalités de retard.

Liens vers les articles GIMELEC

Directive Eco-Design

<https://gimelec.fr/directive-ecodesign-reglement-transformateur-impacts-operationnels/>

Matières premières :

<https://gimelec.fr/crise-des-matieres-premieres-des-impacts-operationnels-desormais-en-vue/>

FNCCR 2021 – Tous droits réservés – Reproduction avec autorisation et mention de l'auteur